

## Assurance cargo



## Vous confiez vos marchandises au transporteur, mais le risque demeure entre vos mains.

Malheureusement, il est faux de croire que si votre marchandise est endommagée en cours de transport, vous pourrez poursuivre le transporteur et obtenir un dédommagement complet pour la perte. Le connaissance protège le transporteur et non le propriétaire de la marchandise. On y indique clairement les montants maximums auxquels vous aurez droit :

- Transport par camion : le montant maximum pour lequel le transporteur est responsable est de 2,00 \$ la livre;
- Transport par avion : le montant maximum pour lequel la ligne aérienne est responsable est de 20,00 \$US le kilo;
- Transport maritime : le montant maximum pour lequel la compagnie maritime est responsable est de 2 SDR (*Special Drawing Rights*) ce qui représente environ 3,00 \$ le kilo.

Par exemple, si vous expédiez une montre-bracelet Rolex évaluée à 20 000 \$ et que votre colis est perdu en cours de transport, vous ne recevrez comme compensation que la somme de 20,00 \$ de la ligne aérienne; on est loin de la valeur réelle de la montre-bracelet, et ce, à cause de son poids léger. Le seul fait de déclarer la valeur totale du bien au transporteur ne vous garantit pas que vous serez indemnisé pour la totalité de la perte. Si vous n'avez pas d'assurance pour les dommages directs, vous ne faites qu'augmenter la limite de responsabilité civile du transporteur.

Chez GPL, nous informons nos clients qu'il est dans leur intérêt de conserver le contrôle de l'assurance sur leurs biens en transport, plutôt que de se fier à l'assurance du transporteur. Sans votre propre assurance transport :

- Vous serez peut-être à la merci d'une compagnie d'assurance qui ne parle pas votre langue;
- Vous ne saurez probablement pas quelles garanties vous achetez, ni quelles limites ou franchises seront applicables;
- L'agent de règlement d'un pays étranger n'a aucun intérêt à régler un sinistre rapidement car vous n'êtes pas son client;
- La prime payée par le transporteur est prise en compte dans la somme qu'on vous demande pour le transport de vos biens.

Qu'il s'agisse d'expéditions par voie aérienne, maritime ou terrestre, tous ces modes de transport sont sujets à des niveaux de risque différents lesquels requièrent une solution toute particulière. Notre but est de saisir non seulement la nature de vos opérations mais également la manière dont vous faites des affaires pour ainsi vous aider à atteindre vos objectifs financiers. Au fil des années, nous avons développé une expertise technique qui nous permet de bien cerner les risques qui peuvent être critiques pour votre entreprise, ce qui nous procure la flexibilité pour modifier les conditions de polices pour qu'elles répondent à vos besoins spécifiques.

En tant que professionnels de l'assurance, nous vous demanderons :

- Quelle sorte de marchandise expédiez-vous?
- Pour quelles destinations?
- Quelles sont les conditions de vente?
- Quel transporteur utilisez-vous et a-t-il un réseau international?
- Votre franchise sera-t-elle récupérée d'abord, lors du processus de subrogation après un éventuel sinistre?

Nous négocions avec des assureurs de renom qui offrent, entre autres, les garanties suivantes :

- Assurance transport (postal, terrestre, maritime, aérien);
- Risques de guerre et risques assimilés (grèves, émeutes, mouvements, etc.);
- Transport terrestre à l'étranger;
- Entreposage;
- Expositions;
- Débit des marchandises (« Stock Throughputs »);
- Interruption de commerce pour marchandise à délai de livraison critique.

Afin de protéger adéquatement vos biens et votre entreprise, vous pouvez compter sur les conseils de nos professionnels. Nous prônons l'efficacité car nous savons que l'assurance n'est qu'un des éléments responsables du bon roulement de vos affaires.

### Pour nous joindre :

Lynne McLean, C.d'A.Ass., PAA  
lmclean@gplassurance.com  
☎ 514-788-4409

[www.gplassurance.com](http://www.gplassurance.com)

**Solutions sur mesure | Service personnalisé**

**GPL**  
assurance

Les services de professionnels reconnus • Une expertise inégalée du marché de l'assurance • Des conseils sur la façon de minimiser et gérer votre risque • La défense de vos intérêts à la suite d'une réclamation • Des solutions à des problèmes complexes

Ce bulletin est produit à titre informatif seulement et ne constitue ni une opinion sur les garanties d'assurance mentionnées, ni un avis juridique.